

*Attribution de temps*

incorporer des sociétés d'État mères chaque fois qu'une loi du Parlement en vigueur le permet.

Enfin, d'après le projet de loi C-24, il est permis de penser que les ministres, en tant que représentants de la Couronne, ne sont pas nécessairement liés par l'interdiction concernant la création de sociétés mères.

En outre, le projet de loi laisse complètement de côté un grand nombre de problèmes de structure importants qui touchent les sociétés d'État. Il n'aborde pas les questions se rapportant à l'organisation interne du gouvernement, ni aux privilèges et à l'immunité des sociétés d'État. Il ne parle pas des fonctionnaires qui siègent au conseil d'administration des sociétés d'État. Il n'aborde pas la question de l'étendue de l'entité comptable du gouvernement du Canada. Il ne dit pas un mot de la création de comités du Parlement chargés de surveiller les sociétés d'État. En outre, vous savez certainement monsieur le Président, que le projet de loi vise seulement les sociétés appartenant entièrement à l'État. Il ne s'applique pas à la bonne centaine d'entreprises d'économie mixte.

En conclusion, et j'espère que mes propos ne laissent pas l'ombre d'un doute à ce sujet, il s'agit d'un très mauvais projet de loi qui constitue en fait un recul. A mon avis, cette Chambre, de même que n'importe quelle assemblée représentant le point de vue des Canadiens, devrait combattre ce projet de loi avec la plus grande ardeur.

**M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park):** Monsieur le Président, lorsque j'étais secrétaire parlementaire du ministre des Transports, j'ai eu souvent affaire à des sociétés d'État . . .

**M. McDermid:** Que faites-vous maintenant, Jesse?

**M. Flis:** . . . et encore la semaine dernière, alors que des représentants du Canadian National ont comparu devant le comité parlementaire pour nous transmettre le rapport annuel de la société. Lors de cette audience du comité, les députés des trois partis ont pu interroger le président et le CN doit rendre compte du moindre denier public qu'il dépense.

Comme toute entreprise en période de récession, une société d'État connaît une mauvaise année. Si l'année est bonne sur le plan économique, la société d'État obtient de meilleurs résultats. J'ai lu avec intérêt l'état financier que le CN a remis au comité. En 1982, le CN a perdu 223 millions de dollars en un an. Mais en 1983, son revenu net a été de \$212,333,000. Où vont donc ces bénéfices? Aux actionnaires. Qui sont-ils? Les contribuables canadiens. Qu'y a-t-il de mal à ce qu'une société d'État fasse des bénéfices au nom des Canadiens, en vue d'empêcher les impôts d'augmenter? Je ne vois rien de mal à cela.

**M. McDermid:** Citez un seul cas où cela a permis d'empêcher les impôts d'augmenter.

**M. Flis:** C'est pourquoi j'ai été un peu déçu de voir l'opposition officielle essayer d'empêcher le président du Conseil du Trésor (M. Gray) de proposer sa motion, aux termes de l'article 82 du Règlement, en vue de passer à l'étape suivante de l'étude du projet de loi C-24. D'une certaine façon, l'opposition officielle ne respecte pas les règles de la Chambre établies par les députés de tous les partis. Ce n'est pas le Président qui établit nos règles. J'ai été très déçu de voir ces députés faire

encore de l'obstruction et je suis heureux que le Président ait mis un terme à leur petit manège.

Comme on l'a signalé tout à l'heure, après avoir entendu 88 interventions dans ce débat, nous sommes sans nul doute prêts à passer à l'étape suivante. Si les 66 porte-parole de l'opposition officielle n'ont pas réussi à faire connaître leurs vues, ce n'est pas 40 de plus qui y changeront quelque chose.

**Une voix:** Vous avez des œillères.

**M. Flis:** Il ne s'agit pas ici de clôture, monsieur le Président, ni d'une attribution de temps. La motion proposée par le président du Conseil du Trésor vise à faire passer le débat à l'étape suivante. Pendant les deux ans où j'ai assumé les fonctions de secrétaire parlementaire, j'ai eu la chance de présenter des projets de loi comme celui sur la Société canadienne des ports, le Bureau canadien de la sécurité aérienne, les initiatives en faveur des transports dans l'Ouest et la politique aérienne intérieure. L'essentiel des débats s'est déroulé au comité. C'est là que les amendements ont été proposés. Les représentants des trois partis ont proposé d'excellents amendements. Le gouvernement veut bien faire comprendre à la Chambre qu'il est disposé à accepter d'autres amendements à ce projet de loi, mais pas s'il s'agit de propositions futiles qui visent à reporter le débat à six mois.

Le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a demandé quel objectif le gouvernement poursuit lorsqu'il veut faire adopter ce projet de loi de force? Il est évident pour tout le monde que la dernière mesure législative touchant les sociétés d'État ou la dernière révision apportée à celle-ci remonte à il y a 30 ans. Il est grand temps, manifestement, de proposer une mesure qui permette au Parlement d'exercer un plus grand contrôle sur les sociétés d'État, qui oblige celles-ci à rendre des comptes et garantisse une bonne gestion des sociétés en question. J'ai du mal à comprendre pourquoi l'opposition officielle qui croit en l'entreprise privée s'opposerait à ce que les sociétés d'État fassent l'objet de contrôles, rendent des comptes et soient bien gérées. Je suis convaincu que les députés de l'opposition officielle voudraient retrouver ces trois éléments dans une société privée; pourtant, ils bloquent nos propositions quand nous voulons faire en sorte que les sociétés d'État soient soumises aux mêmes règles. Par ailleurs, cela n'empêche pas les députés de l'opposition de critiquer tous les jours le gouvernement au sujet de Canadair, d'Air Canada . . .

**M. McKenzie:** de Havilland.

**M. Flis:** . . . sous prétexte que le gouvernement ne contrôle pas ces sociétés, qu'il n'a pas vérifié le bien-fondé de toutes les dépenses et qu'une société d'État se retrouve avec des dettes importantes. Les mêmes députés de l'opposition officielle s'opposent néanmoins à un projet de loi qui ferait en sorte que les sociétés d'État fassent l'objet de contrôle, rendent des comptes et soient bien gérées.

**M. McDermid:** Ce ne serait nullement la conséquence du projet de loi.

**M. Flis:** Comment l'opposition officielle peut-elle s'opposer à un projet de loi en vertu duquel le Parlement sera appelé à approuver la création, le mandat, le financement et la vente de toute société d'État mère.

**M. McDermid:** Vous avez bien dit société mère.